



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn
Commune de LISLE-SUR-TARN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Organisation du Rallye National des Côtes du Tarn

N°42026

Le Maire de Lisle sur Tarn

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'écurie des deux Rives demeurant à Couffouleux organisera le Rallye National des Côtes du Tarn les 28 février et 1^{er} mars 2026,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : ES Montaigut:

La circulation et le stationnement seront interdits du samedi 28 février 2026 à compter de 12 heures au 1^{er} mars 2026 à 2 heures :

- route des Fortis
- route du Cap de l'Homme
- route de Montaigut.

Article 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité devront être prises par les organisateurs pour la période énoncée.

Les riverains concernés seront informés par les organisateurs.

Article 3 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'écurie des deux Rives.

Article 4 : Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 5 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint délégué :
Didier SALANDIN

Fait à Lisle-sur-Tarn, le
Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le16 JAN. 2026.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.